



DIRECTION  
POUR LE DÉVELOPPEMENT  
ÉQUILIBRÉ  
DU TERRITOIRE

Toulouse le 23 mai 2019

**Monsieur Thierry AURIOL**  
Maire de MONTPITOL  
Mairie de Montpitol  
31380 MONTPITOL

*Dossier suivi par :*  
Catherine TEULERE  
Tél : 05 34 33 46 05  
Fax : 05 34 33 43 90  
Réf. à rappeler :  
DDET/CT/ /

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur d'accuser réception du projet de P.L.U. de votre commune, que vous m'avez transmis par courrier du 2 avril 2019.

Après consultation des services, je vous informe que ce dossier appelle, de ma part, les observations suivantes :

- le règlement écrit en zone UP devrait reprendre l'obligation de réaliser une connexion sécurisée à la RD 30C (face à la zone 1AUC) ;
- de même en zone 1AUC, il faudrait prescrire la réalisation d'une connexion sécurisée à la RD 30C (face à la zone UP), ainsi que des aménagements urbains et des trottoirs au niveau de l'accès sur la RD 22.

D'autre part, il est indispensable, pour une meilleure lisibilité du règlement graphique et des OAP, de faire apparaître le nom des Routes Départementales.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

**Georges MÉRIC**  
Président du Conseil départemental

COPIE :  
- M. Didier CUJIVES et Mme Sabine GEIL-GOMEZ  
Conseillers Départementaux du canton de PECHBONNIEU